



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Analyse des résultats de la consultation concernant les vacances scolaires

Le DFJ souhaite coordonner le calendrier des vacances

Le Département de la formation et de la jeunesse prépare un exposé des motifs et projet de loi qui vise à aménager le calendrier des vacances scolaires et à donner au Canton la compétence de fixer ce calendrier sur l'ensemble de son territoire. Il tient compte des arguments contre l'alternance systématique de 8 semaines d'école et 2 semaines de vacances exprimés lors d'une large consultation menée en 1999.

Le Département de la formation et de la jeunesse a analysé les résultats de la consultation qu'il a menée en 1999 auprès des partenaires de l'école concernant l'aménagement du calendrier des vacances scolaires.

Cette analyse fait ressortir des arguments, principalement d'ordre pratique, qui s'opposent et contrebalancent le soutien légèrement majoritaire constaté en faveur d'un calendrier qui fixerait à 6 semaines la durée des vacances d'été et alternerait systématiquement 2 semaines de vacances avec 8 semaines d'école le reste de l'année.

Au nombre de ces arguments se compte la difficulté qu'auraient de nombreux parents d'élèves à faire coïncider leurs propres horaires de vacances avec celui proposé pour les écoliers. L'organisation de certaines activités pour les jeunes durant les périodes de vacances serait également rendue difficile par l'adoption d'un calendrier fixant une alternance systématisée des semaines de congé et des semaines d'école. C'est notamment le cas du " passeport vacances " que mettent chaque année sur pied les localités et qui s'appuie sur l'engagement d'étudiants durant leurs vacances d'été. Le calendrier de vacances proposé faisait par ailleurs tomber les " relâches " relativement tard pour des vacances de neige. Il posait de plus des problèmes avec les fêtes de certaines communautés religieuses.

Vu ces résultats et en raison des priorités qui sont les siennes, le Département de la formation et de la jeunesse a décidé de ne pas bouleverser le calendrier des vacances scolaires tout en étudiant la possibilité d'une meilleure organisation des vacances de Pâques. Par ailleurs, il considère qu'il faut suivre les 80% d'avis qui apparaissent favorables à l'octroi d'une compétence au DFJ pour fixer le calendrier des vacances scolaires de l'ensemble du canton. L'octroi de cette compétence nécessitera, en temps voulu, une modification de la loi scolaire pour définir le calendrier dès la rentrée scolaire 2002. Dans ce cadre, un exposé des motifs et projet de loi est en préparation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 avril 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021 / 316 30 00

Joël Christin, délégué départemental à la communication du DFJ, 021/316 30 06